



CERCLE D'ESCRIME BIENNE BIELER FECHTCLUB

CH-2500 Biel/Bienne
www.bielier-fechtclub.ch | info@bieler-fechtclub.ch

Chers clubs, chères escrimeuses et chers escrimeurs, chères familles,

Nous souhaitons vous transmettre les informations suivantes, valables pour tous les tournois organisés par le Cercle d'Escrime Bienne, et vous remercions par avance de votre collaboration.

REGLES GENERALES

- **Salle d'armes :**
 - o Le règlement de l'Office fédéral du sport s'applique dans la salle. En particulier, les animaux, tels que **les chiens, ne sont pas autorisés** dans la salle.
 - o L'accès aux pistes est réservé uniquement aux escrimeurs, entraîneurs et coaches
 - o Nous attendons par ailleurs de toutes les personnes présentes un comportement sportif, loyal et respectueux
- **Parking :**
 - o Le parking du site est payant depuis 2026 :
 - 1h = CHF 2.00
 - 24h = max. CHF 10.00
 - o Le paiement s'effectue via TWINT ou l'application **Parkingpay**
 - o Amende en cas de non-paiement : CHF 40.00
 - o Le Cercle d'Escrime Bienne n'a aucune influence sur les tarifs et les règles du parking

INSCRIPTION

- **Le paiement** des frais d'inscription s'effectue **sur place** :
 - o Les invitations mentionnent clairement que les **frais d'inscription doivent être payés en espèces**. Les montants perçus servent directement à la rémunération des arbitres. Plus le paiement est simple, plus la procédure est rapide. Personne ne souhaite perdre du temps lors de l'inscription. Nous vous prions donc de préparer le montant exact, de préférence en billets.
 - o En cas de **paiement par TWINT ou carte**, un supplément de **CHF 5.00** sera facturé. Cette information figure également dans les invitations et est rappelée via Ophardt Messaging. Cette procédure est plus longue, nécessite un contrôle supplémentaire par des bénévoles et engendre des frais.
 - o Aucune taxe supplémentaire n'est perçue au kiosque pour les paiements par TWINT ou carte.
- **Paiement anticipé** des frais d'inscription **par les clubs** :
 - o Les clubs souhaitant payer les droits d'inscription pour leurs athlètes doivent s'annoncer au plus tard le mardi précédant le week-end du tournoi à l'adresse suivante : finance@bieler-fechtclub.ch
 - o Les clubs doivent s'assurer que le montant soit crédité sur le compte indiqué au plus tard le vendredi précédant le tournoi
 - o Le paiement anticipé n'est possible que pour les athlètes ou équipes inscrits correctement et dans les délais via Ophardt Online
 - o Le paiement anticipé doit inclure **tous les athlètes ou équipes inscrits** du club
- **Paiement anticipé par des personnes individuelles** :
 - o **n'est pas possible**
 - o Tout paiement de ce type sera comptabilisé comme don. Merci

REGLEMENT DU TOURNOI

Les règles suivantes du règlement d'organisation des tournois sont appliquées sans exception (art. 1.3) :

- **Inscription tardive** :
 - o Tous les escrimeurs inscrits après le délai d'inscription doivent payer sur place, en plus des frais d'inscription, une taxe supplémentaire de CHF 50.00.
- **Non-participation malgré inscription** :
 - o En l'absence de justificatif valable, les frais d'inscription restent dûs. Le montant sera facturé au club concerné de l'athlète.